

Note d'information, Formation BPJEPS, Organisée par le COMITE REGIONAL D'EQUITATION HAUTS DE FRANCE, département du PAS DE CALAIS, session septembre 2024,

Lieu de la formation : Centre Equestre de Calonne Ricouart, 62100 CALONNE RICOUART. *Les formateurs sont tous des professionnels, dirigeants et/ou enseignants, en activité dans un centre équestre*

Présence en formation les MARDI, JEUDI et VENDREDI, hors vacances scolaires. *Certaines journées seront dédiées aux disciplines innovantes, et seront animées par les experts fédéraux.*

Présence chez le tuteur les MERCREDI, SAMEDI, et les vacances scolaires

Nouvelle journée de sélection le jeudi 18 juillet 2024 : Pour les candidats qui ont validé leur TEP, ou qui ont obtenu un diplôme qui en donne l'équivalence

Formation du 12 septembre 2024 au 21 juin 2025.

Conditions pour le/la stagiaire :

18 ans minimum, un niveau galop 7.

Titulaire des TEP : *Les TEP ont une validité nationale. Chaque organisme de formation propose des TEP. Vous pouvez passer les TEP au sein d'un organisme, et vous inscrire à la formation d'un autre organisme. Il est conseillé de se positionner sur plusieurs sessions de TEP.*

Avoir le PSC1 (ou équivalent), ou justifier d'être inscrit(e) à une journée de formation PSC1.

Avoir déposé son dossier de demande d'inscription complet au CRE : *Il est conseillé de déposer son dossier complet rapidement. Si, pour des raisons réelles de délai d'obtention, certaines pièces sont manquantes, vous pouvez déposer votre dossier en le précisant. Déposer votre dossier en ligne sur le site <https://crehautsdefrance-formations.fr>*

Avoir passé avec succès les tests de sélection : *Si vous avez validé vos TEP à la session de Calonne Ricouart, vous participerez, à la suite, à un écrit niveau galop 6/7 et à un entretien de motivation. Si vous avez validé vos TEP sur une autre session, vous serez convoqué(e)s à une journée de sélection pour participer à des Tests collectifs à cheval niveau galop 6/7 (avec cavalerie sur place), à un écrit niveau galop 6/7, et à un entretien de motivation.*

Conditions pour le/la tuteur/tutrice :

BEES ou BPJEPS (+ de 2 ans),

Avoir une activité suffisante en lien avec le diplôme et l'option (A ou B),

Avoir l'envie, et se dégager du temps, pour s'investir dans la formation des futurs enseignants.

Statut/coût/financement :

Durant la formation, le/la stagiaire a le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ». Un contrat tripartite de formation professionnelle est établi entre le/la stagiaire, le/la tuteur/rice, et le Comité Régional d'Équitation.

Aucun frais pour le centre équestre tuteur.

En fonction de l'éligibilité du/de la stagiaire (au vu du dossier de demande d'inscription), des financements sont possibles. Exemple : **Financement REGION, coût stagiaire 0 €** et rémunération possible.

Pour le/la stagiaire en autofinancement, le coût est de 7860 €.